

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2020

---

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -  
(N° 2902)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL32

présenté par  
M. Masségli, Mme Avia, M. Mis et Mme Genetet

-----

### ARTICLE 6

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« à l'accès sécurisé et limitant toute possibilité de transfert, copie ou impression des informations collectées »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'un des axes de la stratégie de lutte menée contre la prorogation de l'épidémie de Covid-19 est de retracer les chaînes de contamination : pour cela, il apparaît nécessaire de disposer d'une base de données centralisée, dont il convient d'assurer au mieux la sécurisation.

Cet amendement vise ainsi à apporter une sécurité supplémentaire dans la mise en œuvre de cet outil de lutte contre l'épidémie de Covid-19 en s'assurant qu'il ne puisse y avoir de fuite des données collectées.